



SOS VILLAGES  
D'ENFANTS

SOS Villages d'Enfants au Burundi  
Direction Nationale  
Mutanga Nord-Gikungu  
Rue Ngozi N°1  
B.P 2003 Bujumbura - Burundi

Tél.+257-22223622  
info@sosburundi.org  
www.sosburundi.org

## RELANCE D'AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA PRODUCTION D'UN FILM DOCUMENTAIRE DE SOS VILLAGES D'ENFANTS AU BURUNDI

SOS Villages d'Enfants est une Organisation non gouvernementale à vocation sociale œuvrant dans l'esprit de la convention des Nations Unies pour les Droits de l'Enfant. Elle a pour mission de donner une famille aux enfants en difficulté, les aider à bâtir leur propre avenir et participer au développement des communautés locales. Son approche est basée sur l'intérêt supérieur de l'enfant en gardant à l'esprit qu'aucun enfant ne devrait grandir seul.

Dans le but de poursuivre et améliorer ses actions de prise en charge des enfants et familles les plus vulnérables, l'Organisation a besoin de plus de visibilité et de soutien pour subvenir aux besoins les plus fondamentaux des enfants ayant perdu la prise en charge parentale ou courant le risque de la perdre. SOS Villages d'Enfants au Burundi cherche à recruter une maison de production audio-visuelle qui va produire un film documentaire illustrant l'impact de ses interventions en faveur des enfants, des familles et de la communauté.

Les soumissionnaires intéressées par cet avis d'appel d'offre sont invités à récupérer les Termes de Références détaillés au secrétariat de la Direction Nationale de SOS Villages d'Enfants au Burundi, sis à Mutanga Nord-Gikungu, Rue Ngozi N°1, Tél : 22 22 36 22 pendant les heures de service. Ils peuvent aussi les consulter sur le site web : [www.sosburundi.org](http://www.sosburundi.org).

La date limite de dépôt des offres est fixée au 18/10/2022 à 16h00.

Fai à Bujumbura, le 05/10/2022

Pascal BIZIMANA  
Directeur National





## TERMES DE REFERENCE POUR LA PRODUCTION D'UN DOCUMENTAIRE SUR L'IMPACT DE SOS VILLAGES D'ENFANTS AU BURUNDI

### 1. Présentation de SOS Villages d'Enfants

SOS Villages d'Enfants est une création de SOS Kinderdorf International, une Fédération présente dans 137 pays et territoires dans le monde. C'est une Organisation non gouvernementale à vocation sociale œuvrant dans l'esprit de la convention des Nations Unies pour les Droits de l'Enfant. Sa mission est de donner une famille aux enfants en difficulté, les aider à bâtir leur propre avenir et participer au développement des communautés locales. Son approche est basée sur l'intérêt supérieur de l'enfant en gardant à l'esprit qu'aucun enfant ne devrait grandir seul.

SOS Villages d'Enfants existe au Burundi depuis 1979. Elle intervient à travers tout le pays avec des adresses physiques dans cinq localités à savoir Bujumbura, Cibitoke, Gitega, Muyinga et Rutana. Elle met en œuvre deux programmes principaux à savoir :

- La prise en charge de remplacement qui comprend quatre options de prise en charge des enfants : la prise en charge de type familial, la prise en charge dans les familles élargies, la prise en charge dans les familles d'accueil volontaire et la prise en charge des jeunes
- Le renforcement de la famille visant la prévention de l'abandon de l'enfant et le développement communautaire.

Les programmes de la santé et de l'éducation viennent en complément aux deux principaux programmes.

### 2. Contexte

SOS Villages d'Enfants opère au Burundi depuis plus de quarante ans. Au cours de ces années qui viennent de s'écouler, SOS Villages d'Enfants a changé la vie d'enfants /jeunes, des familles et de la communauté de ses localités d'intervention.

Actuellement, elle offre une protection de remplacement à 1 606 enfants et jeunes ayant perdu la prise en charge parental. Ces derniers sont appuyés à travers une prise en charge de type familial dans les villages d'enfants SOS, d'autres vivent dans les familles élargies, dans les familles d'accueil volontaire et dans les structures des jeunes. Elle compte aussi 908 jeunes sortis du programme de prise en charge de remplacement dont 470 diplômés d'universités publiques et privées ainsi que 275 qui ont fondé leurs foyers.

Depuis 2004 et dans le but de prévenir l'abandon d'enfants, SOS Villages d'Enfants a initié, le Renforcement de la Famille. Ce programme qui vise l'autonomisation des familles vulnérables et des communautés locales dans la protection des droits de l'enfant appuie actuellement 5 211 enfants vivant dans 1 293 familles biologiques très vulnérables.

Dans le domaine de l'éducation et de la santé, SOS Villages d'Enfants offre un service de qualité afin d'assurer les droits fondamentaux des enfants participant dans ses programmes et ceux des communautés locales.

### 3. Justification

La production de ce documentaire s'inscrit dans le cadre de la documentation des résultats issus des interventions de SOS Villages d'Enfants au Burundi. C'est un outil qui nous aidera à illustrer, à travers les témoignages, images et commentaires, les réalisations de l'organisation en faveur des participants aux programmes et de la communauté.

Le documentaire contribuera à la sensibilisation du public en général et des partenaires traditionnels et potentiels en particulier sur le rôle de SOS Villages d'Enfants au Burundi dans la protection de l'enfant afin de susciter en eux un engagement de contribuer à la prise en charge des enfants ayant perdu la prise en charge parentale ou courant le risque de la perdre.

Ce documentaire devra répondre aux informations suivantes :

- Qu'est-ce que SOS Villages d'Enfants, sa vision et sa mission ?
- Quelles sont ses programmes, ses réalisations et résultats au Burundi ?
- Quelles sont ses sources de revenus ?
- Comment SOS Villages d'Enfants est l'un des acteurs de la promotion des droits de l'enfant et du genre
- Quelles sont les perspectives d'avenir pour SOS Villages d'Enfants au Burundi ?
- Comment peut-on devenir partenaire de SOS Villages d'Enfants pour l'aider à venir en aide à beaucoup plus d'enfants et jeunes se trouvant dans le besoin ?
- Etc.

### 4. Objectifs de la production du documentaire

- ✓ **Objectif global :** Sensibiliser le public à contribuer dans la protection et la promotion des droits de l'enfant
- ✓ **Objectifs spécifiques :**
  - Accroître la visibilité de SOS Villages d'Enfants au Burundi
  - Informer le grand public sur la mission et la contribution de SOS Villages d'Enfants au Burundi dans la prise en charge des enfants ayant perdu la prise en charge parentale ou courant le risque de la perdre, ses perspectives d'avenir, ses sources de financements et les domaines de partenariat possibles.
  - Fidéliser les partenaires traditionnels de SOS Villages d'Enfants au Burundi
  - Inciter les partenaires potentiels à appuyer les initiatives de SOS Villages d'Enfants au Burundi pour plus d'impact

## 5. Méthodologie

### a) Interviews

D'une façon générale, le travail sera coordonné par la Conseillère en Communication et Gestion de la Marque (CNCM). Au niveau de chaque localité, la collecte des interviews sera coordonnée par le Directeur de Programme en collaboration avec la CNCM et la maison de production.

Ainsi, des interviews seront recueillies auprès des personnes ressources suivantes identifiées au préalable :

- Le Directeur National de SOS Villages d'Enfants au Burundi
- Les Coordinateurs et/ou Assistants Sociaux du Renforcement de la Famille
- Les Coordinateurs et/ou Responsables de la prise en charge de remplacement des enfants/jeunes
- Des mères SOS
- Des éducateurs de jeunes
- Des responsables des familles d'accueil volontaires (Foster Care) et des familles élargies (Kinship)
- Des enfants/ jeunes ou adultes participant et/ou sortis de la prise en charge de remplacement (prise en charge de type familial, prise en charge dans les familles d'accueil volontaire, prise en charge dans les familles élargies, prise en charge des jeunes),
- Des enfants/ jeunes et/ou tuteurs des familles participant et/ou sortis du Renforcement de la Famille
- Un collaborateur pour la santé et des bénéficiaires des prestations sanitaires
- Un collaborateur pour l'Education, parents d'élèves et des adultes ayant fréquenté nos structures scolaires
- Un partenaire /donateur actif

### b) Images d'insert

Des images audio-visuelles de haute qualité seront prises pour accompagner les interviews et les commentaires. Ces images devront témoigner les réalisations de SOS Villages d'Enfants au Burundi et son impact sur les participants aux programmes et dans la communauté.

- ✓ La vie des enfants dans la prise en charge de type familial et ses résultats
- La vie des enfants dans les familles d'accueil volontaire et ses résultats
- La vie des enfants dans les familles élargies volontaire et ses résultats
- La vie des jeunes dans leurs structures et ses résultats
- Les réalisations et résultats du renforcement de la famille
- Le Partenariat
- L'éducation
- La santé

### c) Commentaires des images et langues de travail

Les commentaires seront faits en Français sous forme de reportages TV par un réalisateur ayant une voix radiophonique et un très bon Français. Les interviews seront aussi menées en Français, le cas échéant. Les interviews faites en Kirundi seront traduits en Anglais et en Français seront

transcrits sous forme de sous-titrages en Français et en Anglais. Les commentaires en Français seront aussi transcrits sous forme de sous-titrages en Anglais.

En plus, les interviews seront découpées en tranches de messages complets pouvant être postés sur les pages et comptes des réseaux sociaux (YouTube, twitter et Facebook) de l'organisation. Ces interviews peuvent avoir fait partie ou non du documentaire. Ces interviews sont aussi transcrites en Français et/ ou Anglais selon le cas.

## 6. Profil du producteur

La/les personne(s) à aligner à la production du documentaire doit/doivent remplir les conditions suivantes :

- Avoir au moins une licence en Sciences de la Communication, journalisme ou autre domaine similaire
- Avoir au moins 5 ans d'expérience prouvée dans la production des films documentaires pour des organisations internationales (chacun en ce qui le concerne)
- Avoir réalisé au moins 2 travaux similaires
- Maîtriser le Kirundi, le Français et l'Anglais à l'oral qu'à l'écrit
- Avoir de très bonnes capacités rédactionnelles
- Avoir une voix radiophonique
- Avoir la maîtrise du terrain

## 7. Composition de l'offre

Le dossier comprendra :

### A. Une offre technique composée des éléments suivants :

- Compréhension de la mission
- Méthodologie à utiliser
- Le plan de production du documentaire
- La description du matériel à utiliser
- Composition de l'équipe de production
- CV actualisé des personnes à aligner
- Deux échantillons de film documentaires de haute qualité déjà réalisé
- Les documents attestant une bonne fin d'au moins deux travaux similaires

### B. Une offre financière

L'offre technique est évaluée à concurrence de 80% contre 20% pour l'offre financière. Elle doit indiquer clairement le coût global du travail, avec une description détaillée de toutes les charges y afférentes. SOS Villages d'Enfants au Burundi ne remboursera aucune charge qui n'aura pas été explicitement prévue dans l'offre financière.

NB : L'offre financière sera ouverte pour les candidats qui auront obtenu une cotation supérieure à 75% de leur offre technique.

## 9. Les livrables

1. Un film documentaire de 13 min de haute qualité avec des sous-titrages en anglais, et en Français.
2. Au moins six petites vidéos avec des messages complets témoignant les réalisations ou impact de l'organisation à poster sur les réseaux sociaux

### 9. Dépôt des offres

Les soumissionnaires intéressés déposeront leur dossier d'offres sous deux enveloppes séparées (offre technique et offre financière) et mis sous un même pli fermé portant objet : « *Offre pour la production d'un film documentaire* » au secrétariat de la Direction Nationale de SOS Villages d'Enfants au Burundi, sis à Mutanga Nord-Gikungu, Avenue Ngozi N°1, Tél : 22 22 36 22. La date limite de dépôt des offres est fixée au 18/10/2022 à 16h00.

Fait à Bujumbura, le 05/10/2022

Pascal BIZIMANA

Directeur National

